

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le cinq février, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions Route de Mâcon - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 30 janvier 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_019 - FINANCES TARIFICATION POUR L'ORGANISATION DES CAMPS PAR LES ACCUEILS DE LOISIRS

Le Grand Charolais souhaite développer l'offre des accueils de loisirs par l'organisation de camps et mini-camps. Ces derniers dynamisent l'offre existante et répondent à une demande des familles.

Les camps sont ouverts à tous. Les objectifs éducatifs de ces camps sont les suivants :

- rencontrer d'autres enfants et vivre un temps de vacances ensemble ;
- développer l'autonomie de l'enfant ;
- favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité ;
- découvrir et pratiquer des activités nouvelles.

Pour l'été 2026, les équipes proposent 3 séjours :

- Un camp nautique de 5 jours et 4 nuits au camping de la plaine tonique à Montrevel en Bresse pour 24 enfants de 12 ans et plus,
- Un mini-camp sport nature de 4 jours et 3 nuits au camping pour 16 enfants de 9 ans et plus,
- Un mini-camp grands jeux de 3 jours et 2 nuits au camping municipal de Volesvres pour 24 enfants de 6 à 10 ans.

Les camps seront encadrés par des agents permanents avec le renforcement d'animateurs saisonniers.

Les inscriptions sont payantes, selon le principe de tranches de revenus, comme cela est le cas pour les accueils de loisirs.

Les tarifs proposés au conseil communautaire pour chaque séjour sont les suivants :

Camp nautique plaine tonique (Montrevel en Bresse)	Mini-camp sport nature	Mini-camp grands jeux (Volesvres)
.T1:102 €	.T1:51,20 €	.T1:41 €
.T2:128 €	.T2:64 €	.T2:51 €
.T3:160 €	.T3:80 €	.T3:64 €
.T4:200 €	.T4:100 €	.T4:80 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet éducatif des accueils de loisirs du Grand Charolais,

Considérant l'intérêt porté par les familles à ces propositions de camp et leur réussites,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant qu'il apparaît nécessaire de fixer les tarifs pour l'organisation des camps des accueils de loisirs du Grand Charolais,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 8 janvier 2026,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 22 janvier 2026,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- De fixer la tarification pour l'organisation des camps par les accueils de loisirs du Grand Charolais pendant la période estivale 2026 comme suit :

Camp nautique plaine tonique (Montrevel en Bresse)	Mini-camp Sport nature	Mini-camp Grands jeux Volesvres
.T1:102 €	.T1:51,20 €	.T1:41 €
.T2:128 €	.T2:64 €	.T2:51 €
.T3:160 €	.T3:80 €	.T3:64 €
.T4:200 €	.T4:100 €	.T4:80 €

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET
Membres présents à la séance : 55	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Edith TERRIER, André ACCARY à Michel TRAVELY, Catherine CLERGUÉ à Gérald GORDAT, Céline BIJON à Anne-Thérèse BLANCHARD, Guillaume CHAUVEAU à David BÊME, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Fabien GENET à Magali DUCROISET, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Stéphanie BOULOT, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, Bernard PLET

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 5 février 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais